

Par délégation du Maire
Marc Andrieu
Directeur général adjoint

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Remise en état du Monument aux Morts de la guerre 1914-1918 –
Autorisation de travaux sur Monument Historique

Le Maire de la commune de Bayonne,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire,

Considérant que le Monument aux Morts de la guerre 1914-1918 situé contre les remparts de Bayonne a été construit en 1924 et qu'à l'occasion du 11 novembre 2024, les 100 ans de ce monument seront célébrés,

Considérant qu'actuellement celui-ci présente par endroit certains désordres (pierres fissurées, écoulement des eaux pluviales le long de la paroi, etc...) et qu'il est nécessaire donc de le remettre en état,

Considérant que ces travaux ne relèvent pas de l'entretien ou de la réparation ordinaire et supposent le dépôt d'une demande spécifique d'autorisation de travaux sur Monuments Historiques, compte tenu de sa situation dans les anciennes fortifications de Bayonne classées Monument Historique,

DECIDE

Dans ce cadre, de déposer au nom de la ville de Bayonne pour cette opération la demande d'autorisation réglementaire correspondante.

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera affichée en mairie, inscrite au registre des délibérations et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne.

Bayonne, le

17 JUIN 2024

Par délégation du conseil municipal
Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne